



**Communiqué de candidature pour l'inscription  
En Licence en Sciences comptables (LSC)  
Formation à distance  
2023-2024**

L'Université Virtuelle de Tunis (UVT) annonce l'ouverture des candidatures pour l'inscription en deuxième année (LSC2) Licence en Sciences Comptables et en troisième année Licence en Sciences Comptables (LSC3). L'enseignement, est essentiellement à distance, se déroule via la plateforme de l'UVT. Les étudiants sont accompagnés par des tuteurs pendant la formation et des activités pédagogiques sont prévues de façon hebdomadaire. Des séances de regroupement en ligne et/ou en présentiel sont aussi organisées. Les examens se déroulent dans un centre d'examen de l'UVT.

**Qui peut postuler ?**

- ✓ La candidature pour l'inscription en deuxième année de la Licence en Sciences Comptables (LSC2) est autorisée aux candidats:
  - ayant réussi la première année de la licence LMD ou de la maîtrise en gestion ou en économie
  - détenteurs d'un certificat d'études économiques;
  - ayant obtenu le diplôme de Technicien Supérieur en gestion de l'ISET**avec, dans tous les cas, une moyenne minimale égale à 10 en comptabilité financière ou générale (ancien régime).**
- ✓ La candidature pour l'inscription en troisième année de la Licence en Sciences Comptables (LSC3) est autorisée aux candidats ayant réussi la deuxième année de la licence LMD en comptabilité (nouveau régime).

## Comment s'inscrire ?

### 1<sup>ère</sup> étape : Préinscription en ligne

✓ Les candidats doivent se préinscrire exclusivement via le système d'information de l'UVT et **au plus tard le 30 août 2023.**

Les liens de préinscription sont les suivants :

Inscription en 2<sup>ème</sup> année : <http://www.uvt.rnu.tn/candidature/?formation=2-LC-300>

Inscription en 3<sup>ème</sup> année : <http://www.uvt.rnu.tn/candidature/?formation=3-LC-301>

**Les pièces, en version numérique nécessaires pour la préinscription sont les suivantes :**

- Demande d'inscription au nom du président de l'UVT ;
- CV ;
- Copie de la carte d'identité nationale (ou du passeport pour les étrangers) ;
- Extrait de naissance en français ;
- Copie du diplôme de baccalauréat, des diplômes universitaires, du relevé des notes du baccalauréat et de tous autres relevés de notes d'études supérieures ;
- Copie de l'équivalence en cas de diplômes étrangers.

***NB : Toute fausse information déclarée sur la plateforme de préinscription ou toute pièce manquante pourrait entraîner le rejet de la candidature.***

**Pour toute information supplémentaire liée à la préinscription merci de nous contacter via le [helpdesk](#) de l'UVT.**

### 2<sup>ème</sup> étape : Dépôt de dossier

✓ Une fois la sélection est faite, **la liste des candidats présélectionnés sera affichée sur le site web de l'UVT.**

**Seuls les candidats présélectionnés** seront appelés à finaliser l'inscription par le dépôt ou l'envoi par voie postale de la version papier de toutes les pièces déjà déposées en ligne (la date faisant foi est celle de réception du bureau d'ordre de l'UVT et non celle de l'envoi).

Adresse postale :

**Université Virtuelle de Tunis  
13, Rue Ibn Nadim, 1073 Montplaisir, Tunis.**

**Droits d'inscription :**

- **642 DT / année universitaire (600 + 07%TVA)** dans le cas de prise en charge personnelle.
- **715.000 DT / année universitaire (600 + 19%TVA+ 1.000DT droit de timbre)** dans le cas où le paiement est pris en charge par un établissement (public ou privé). Les candidats retenus sont appelés à payer les droits d'inscription par e-dinar sur le site Web de l'université **au plus tard le 24 septembre 2023.**

**Etudiants étrangers**

Les étudiants étrangers, souhaitant s'inscrire en cette licence, sont appelés à:

- 1- Se préinscrire conformément à la démarche mentionnées au niveau du communiqué d'inscription de l'UVT ;
- 2- Déposer sur la plateforme de préinscription la demande d'inscription spécifique aux étrangers et qui est disponible via notre site web : <https://www.uvt.rnu.tn/etudiantetranger>, qui doit porter le visa du Ministère de tutelle du pays du candidat ;
- 3- Veiller à ce que les copies des diplômes obtenus soient certifiées par les structures légalement autorisées par le pays d'émission;
- 4- Payer les frais de scolarité, une fois que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique tunisien, valide le dossier de candidature ;

Conformément à l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 16 octobre 2019, fixant les frais d'études imputés aux étudiants étrangers, les frais annuels d'inscription sont payés en dinar tunisien et s'élèvent à 5 000 DT/ année universitaire.

**Important**

Tout étudiant inscrit au titre de l'année universitaire 2023-2024 dans un autre établissement universitaire, ne peut pas s'inscrire à l'UVT.

De ce fait, l'UVT annulera toute inscription non réglementaire sans avertissement antérieur ni remboursement ultérieur des frais d'inscription.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page web de la formation: <https://www.uvt.rnu.tn/LSG>

**13, Rue Ibn Nadim, 1073 Montplaisir, Tunis**

**Tél : +216 71 905 248 / + 216 71 905 269 / + 216 71 905 254**

**Fax : +216 71 903 603**

[www.uvt.rnu.tn](http://www.uvt.rnu.tn)